

L'ajournement

de la part du premier ministre provincial qui a demandé cette entrevue.

● (1825)

Ce que l'opposition cherche à prouver, c'est qu'il est fondamental de traiter tout le monde de façon équitable devant la loi. Il nous paraît évident que le solliciteur général a accordé cette entrevue au premier ministre Hatfield parce que c'était un premier ministre provincial. S'il s'était agi de M. Untel de Kokomo ou d'un malheureux adolescent de la basse ville de York-Sud-Weston, il n'aurait pas obtenu une entrevue avec le solliciteur général du Canada.

Les représentants du corps judiciaire sont unanimes à dire que cet entretien secret entre le solliciteur général et le premier ministre M. Hatfield était pour le moins déplacé. Ils disent tous que c'était une erreur et qu'il n'appartient pas au solliciteur général de se mêler personnellement d'une enquête d'ordre criminel. Les journalistes sont presque unanimes à ce sujet. Ils disent tous que le solliciteur général a commis une erreur de jugement, et certains ont même demandé sa démission. Le solliciteur général a refusé de démissionner et s'accroche au pouvoir.

Nous attendons maintenant le rapport interne de la GRC qui nous a été promis il y a des semaines. Nous espérons que ce rapport sera publié bientôt et qu'il répondra aux questions fondamentales que les Canadiens se posent.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Le 4 mars, monsieur le Président, le député a posé la

question à laquelle se rapportent ses observations d'aujourd'hui. A l'époque, le ministre de la Justice (M. Crosbie) a répondu ceci:

Je prends la parole, monsieur le Président, pour signaler que j'ai renseigné le premier ministre la veille du jour où des accusations ont été portées contre M. Hatfield.

Depuis lors, si je ne m'abuse, le ministre de la Justice a comparu devant le comité des prévisions budgétaires. Pour sa part, le Solliciteur général (M. MacKay) a comparu deux fois, mais dans les deux cas les audiences ont pris fin à cause d'un vote de la Chambre, bien que les députés aient eu brièvement l'occasion de poser des questions. Je sais que le solliciteur général viendra de nouveau témoigner devant le comité des prévisions budgétaires d'ici une semaine. Le député a le droit de poser toutes les questions qu'il veut à ce sujet, et il aura ainsi l'occasion de les poser au solliciteur général, comme il peut d'ailleurs le faire tous les jours pendant la période des questions.

Je n'ai pas l'intention de me lancer dans du oui-dire à répétition aujourd'hui. Je peux seulement répéter ce que le ministre de la Justice a déclaré, et c'est que le premier ministre (M. Mulroney) a été prévenu que des accusations allaient être portées contre M. Hatfield la veille du jour où elles ont effectivement été portées.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)